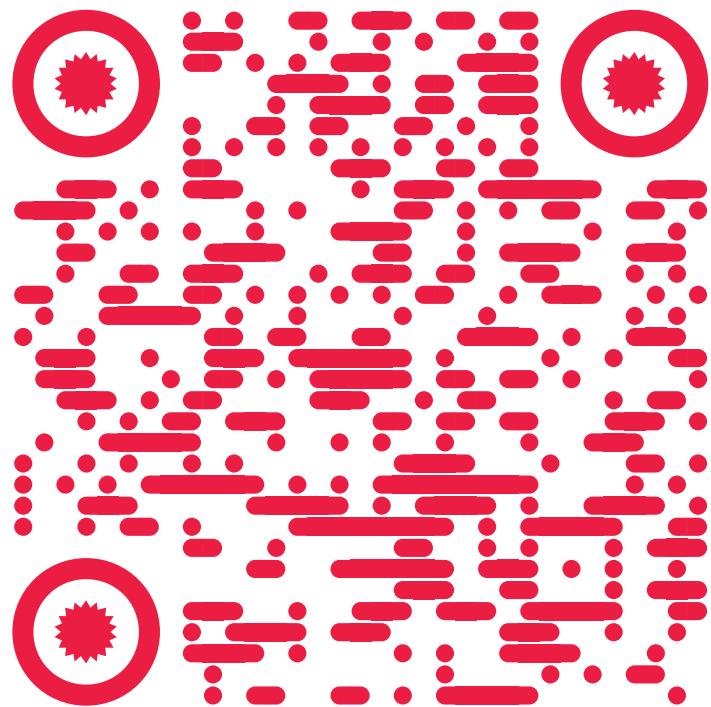


# FAIRE DE LA RECHERCHE UN BIEN COMMUN POUR LA SOCIÉTÉ

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

Cette édition a été réalisée à l'initiative  
du **collectif confédéral**  
**Recherche de la CGT.**

Elle est accessible à tous les syndiqués de la CGT  
et téléchargeable au format numérique sur :  
**[ugictcgt.fr/recherche-2022](http://ugictcgt.fr/recherche-2022)**



Textes composés en Libre Caslon,  
titrages en Work Sans & Mazius,  
légendes et notes en IBM Plex Mono.

**FAIRE DE  
LA RECHERCHE  
UN BIEN  
COMMUN POUR  
LA SOCIÉTÉ.**



**COLLECTIF RECHERCHE CONFÉDÉRAL**

## Première partie I

### RECHERCHE : LE DÉCROCHAGE DE LA FRANCE

I1	Un effort global de recherche insuffisant.	P.06
I2	Une recherche publique en grande difficulté.	P.14
1.2.1	Un effort de recherche insuffisant et des modes de financement inadaptés.	P.18
1.2.2	Une politique de ressources humaines catastrophique.	P.26
1.2.3	Un mode d'évaluation contesté.	P.36
1.2.4	Des modes de transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique pléthoriques et peu opérants.	P.42
I3	Un niveau d'investissement « en propre » des entreprises trop faible et qui évolue trop peu.	P.50
I4	Une loi de Programmation de la Recherche et un plan de relance qui vont accentuer la dérive.	P.54

# Sommaire

## Deuxième partie II

### RECHERCHE : LES PROPOSITIONS DE LA CGT

II.1

Développer les conditions pour une R&D publique ambitieuse. P .06

2.1.1

L'urgence d'un choc d'investissement. P .14

2.1.2

Des effectifs statutaires en nombre. P .18

2.1.3

Des salaires au juste prix et non au prix le plus juste. P .26

2.1.4

Une évaluation par les pairs constructive. P .36

II.2

Créer de véritables conditions de transfert qui soient profitables au secteur public comme au secteur économique. P .42

II.3

Accroître l'investissement du secteur privé dans la R&D. P .42

2.3.1

Refonder le système d'incitations et d'aides publiques aux entreprises et à la recherche privée. P .50

2.3.2

Mettre en œuvre des mécanismes capables de pousser le monde économique à investir dans la R&D. P .54

2.3.2.1

Par la création monétaire pour répondre aux défis sociaux comme sociétaux. P .54

2.3.2.2

Par une relance industrielle. P .54

2.3.2.3

Par la mise à contribution de l'ensemble du monde économique P .54

2.3.2.4

Par une utilisation contrôlée des taxes recherche perçues. P .54

II.4

Permettre la démocratisation des savoirs et des choix de la société. P .54

Conclusion P .54

Glossaire P .54

# INTRODUCTION

*Les groupes intergouvernementaux qui travaillent à mettre en commun la diversité des connaissances scientifiques impliquées dans l'étude du climat (le GIEC) et dans celle des écosystèmes et de la biodiversité (IPBES) admettent aujourd'hui que les grands équilibres de la vie sur Terre sont remis en cause du fait du développement des activités humaines. On peut avancer l'hypothèse que nous sommes en train de changer tout à la fois d'ère et d'aire de manière concomitante.*

Le temps a joué son rôle sur les valeurs acceptées par tous jusqu'à maintenant. Une évolution, voire une transformation, s'est opérée : nous avons changé d'ère, nous devons désormais apprendre comment respecter, voire habiter, les équilibres de la Terre. Et nous avons aussi changé d'ère parce que nous sommes entrés dans le « *capitalocène* », c'est-à-dire une ère où le capitalisme est totalement débridé et mondialisé. Simultanément nous changeons d'aire, car « *l'histoire-monde* » est maintenant présente dans « *l'histoire-nationale* », du fait d'une globalisation inéluctable et imposée de manière précipitée.

### **D'autres aspects imprègnent aussi cette situation inédite :**

- ❖ le front de la connaissance avance, mais on doit aussi prendre en compte de nouvelles incertitudes et de nouveaux défis (les pandémies, les risques introduits par l'évolution de l'environnement, de la numérisation...).
- ❖ Les innovations technologiques, comme la numérisation de la société, peuvent apporter le pire comme le meilleur, notamment pour le salariat. Leur maîtrise et leur contrôle par la société sont impératifs.



Dans ce contexte, où les défis culturels, sociaux, économiques et sociaux sont nombreux, vitaux et inédits, l'Enseignement supérieur, la Recherche (ESR) et l'Industrie sont des composantes importantes. Ils définissent les capacités dont dispose notre pays pour affronter les défis d'aujourd'hui et de demain. Il en va notamment de la capacité nationale à comprendre le monde et à interagir avec lui. Il en va de ses enjeux sociaux et sociaux et des enjeux de santé de la population. Il en va également de son aptitude à développer ses relations internationales. Il en va des capacités de développement social et industriel de notre économie et de son efficacité au service du bien commun. Il en va aussi de la démocratisation des enjeux scientifiques et techniques et de l'appropriation de ceux-ci par les salariés et la société.

Compte tenu de ce contexte et de l'importance que revêt la recherche, le Collectif confédéral Recherche CGT s'est attaché à faire un certain nombre de propositions concrètes qui nous ont paru nécessaires au secteur.



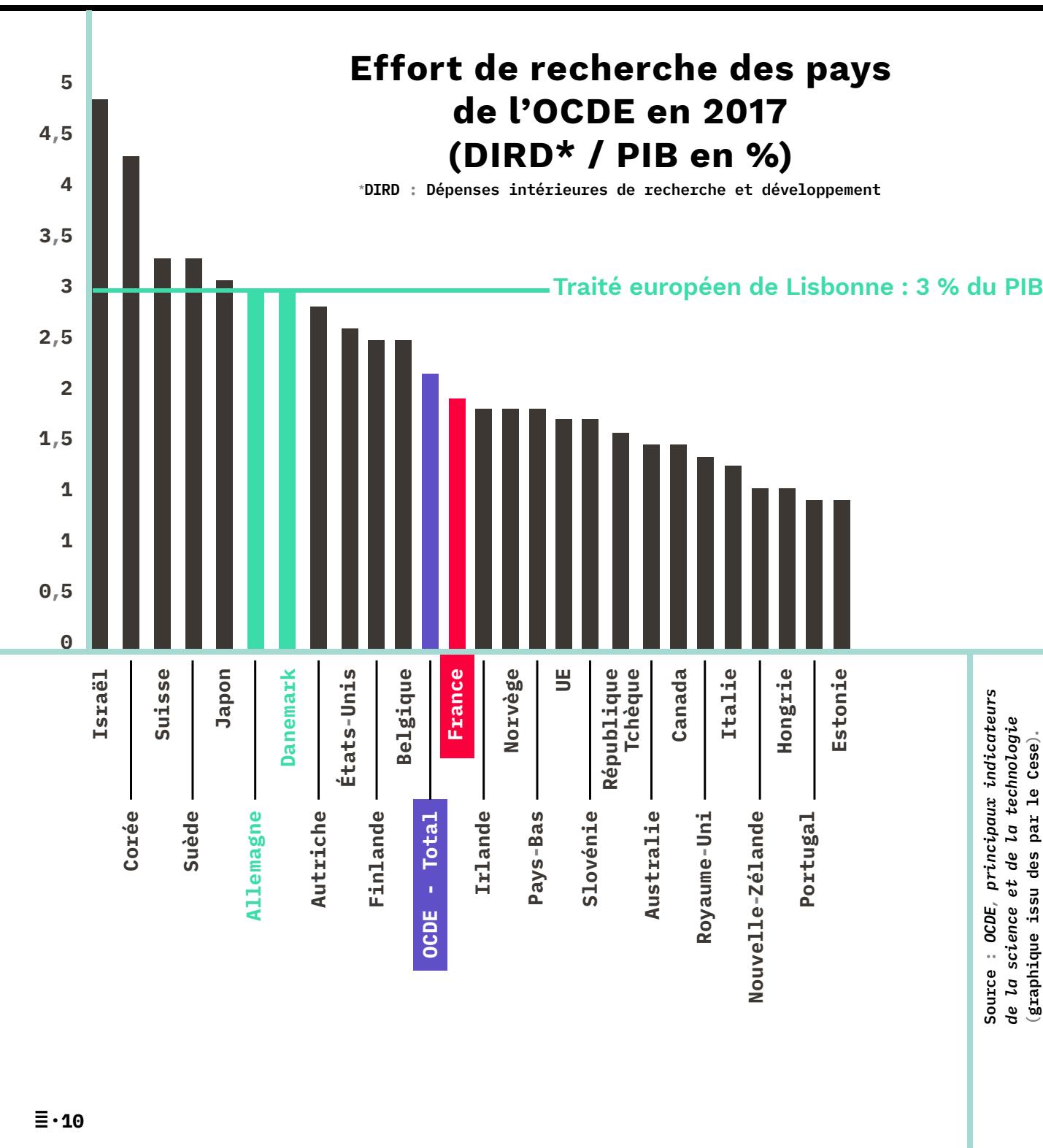
Première partie.

I

**RECHERCHE :  
LE DÉCROCHAGE  
DE LA FRANCE**

# Un effort global de recherche insuffisant.

La recherche de notre pays décroche, elle est sous-financée. L'effort de recherche n'est pas du tout au niveau des pays économiquement comparables. Les Dépenses Intérieures de recherche et développement de la France (DIRD/PIB) n'ont pas décollé depuis le début des années 1990. Il se situe aujourd'hui aux alentours de 2,2 % du PIB, en dessous de la moyenne de l'OCDE. Il continue de s'éloigner de l'objectif des 3 % nécessaire (1 % secteur public, 2 % secteur privé) pour entrer dans les critères européens et se conformer à l'engagement pris par la France. La plupart des pays développés augmentent leur effort de recherche et des pays émergents consacrent eux aussi des dépenses importantes à la production de la connaissance développant leurs capacités de recherche.



# Une recherche publique en grande difficulté.

Le secteur de la recherche publique en France est très mal en point. La faiblesse des moyens (financiers et humains), la précarité endémique, les modes de financement de plus en plus axés sur les Appels à projets (AAP), la complexité introduite dans l'organisation de la recherche y sont pour beaucoup. Cette nouvelle organisation renforce la régionalisation de la recherche en effaçant le rôle des organismes de recherche et affaiblit la vision nationale de la recherche publique. La recherche sur projet via l'Agence nationale de la recherche (ANR) ou les Projets d'investissements d'avenir (PIA), nous en sommes au quatrième) sont les pourvoyeurs de la précarité au sein de la recherche publique.

## I.2.1.

### **Un effort de recherche insuffisant et des modes de financement inadaptés.**

Depuis plusieurs décennies, l'effort de recherche publique, en France, stagne aux alentours des 0,8% du PIB. Aujourd'hui, les organismes publics du secteur (EPST, Universités, EPIC), sont de plus en plus confrontés à des budgets propres extrêmement faibles, à des réductions drastiques d'effectifs et à la mise en place de financements précaires de plus en plus orientés sur des projets de court terme, dont les priorités sont le plus souvent définies par le marché. Les conséquences sont : la mise en difficulté de ces organismes publics, une précarité galopante et une course stérile aux financements externes.

Il manque plus de 5 milliards d'euros pour atteindre les 1 % du PIB (à titre informatif, le PIB en 2018 avoisinait les 2300 milliards d'euros).

## I.2.2.

### **Une politique de ressources humaines catastrophique.**

En parallèle depuis une quinzaine d'années, l'accroissement de la précarité, les externalisations, l'individualisation des politiques salariales et la

RGPP (Révision générale des politiques publiques), mais aussi la volonté de transformer les chercheurs et les enseignants-chercheurs en entrepreneurs / managers ont conduit à une véritable dégradation des conditions de travail.

Pour ce qui est des salaires et des déroulements de carrière, les personnels de la recherche publique en France sont en décrochage par rapport aux standards internationaux. Ce différentiel est particulièrement marqué en début de carrière. Par exemple, le salaire annuel brut d'entrée moyen des chercheurs en France est, en parité de pouvoir d'achat, inférieur de 37 % au salaire moyen des pays de l'OCDE.

## I.2.3.

### **Un mode d'évaluation contesté.**

Les nombreuses remarques de la communauté scientifique quant aux procédures mises en œuvre et à leur utilisation, ne plaident pas en faveur du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). La Cour des comptes a d'ailleurs pointé un certain nombre d'éléments qui épingle cet organisme :

une activité en quête de sens et coûteuse dans un environnement éclaté ;  
des évaluations standardisées et uniformes pour tous qui offrent l'illusion d'un traitement égalitaire ;  
des travaux d'évaluation, suite à des procédures particulièrement basées sur des référentiels très normés, qui pèsent sur les établissements et plus encore, sur des unités de recherche déjà chargées en travaux non scientifiques ;  
des résultats d'évaluations avec peu d'influence sur l'amélioration de l'ESR ;  
des dépenses en constante augmentation...

L'évaluation individuelle managériale fait l'objet de vives contestations de la part des personnels du secteur. Dans les organismes de recherche, on passe de plus en plus d'une évaluation collégiale par les pairs bienveillante à une évaluation punitive.

## I.2.4.

### **Des modes de transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique pléthoriques et peu opérants.**

Il est communément admis que la France peine à transformer ses avancées scientifiques en applications industrielles et économiques.

Pourtant, depuis les années 2000, de très nombreux dispositifs d'interfaces ont été créés : pôles de compétitivité, SATT (Sociétés d'accélération du transfert de technologies) pour la valorisation des innovations de la recherche publique, CVT (Consortiums de valorisation thématique) pour coordonner les actions de valorisation dans un champ disciplinaire spécifique, IRT (Instituts de recherche technologique), pour la recherche partenariale publique-privée...

Toutefois, leur trop faible insertion dans l'écosystème de la valorisation et de la recherche, associée à un foisonnement peu lisible de ces structures, qui se sont superposées inutilement aux dispositifs existants dans les établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont conduit le plus souvent à des résultats jugés décevants au regard des moyens investis.

Ils ont tous pour caractéristique d'avoir été conçus de manière à sortir des règles communes du service public, tant en termes de comptabilité que de statut des personnels. Ces dispositifs, s'appuyant sur les forces et les moyens de la recherche publique, bénéficient d'un renflouement financier récurrent de la part de l'État et d'une structure juridique qui rend tout contrôle réel difficile.



## **Un niveau d'investissement « en propre » des entreprises trop faible et qui évolue trop peu.**

I1

S'il s'avère indispensable que la recherche académique soit performante et les interfaces Recherche publique-Recherche privée soient les plus adaptés possible, il n'y aura pas de développement social et productif durable sans une dépense bien plus importante des entreprises dans la recherche. L'investissement dans la R&D est un enjeu essentiel. Or l'effort d'investissement « *en propre* » (hors aides publiques) des entreprises stagne depuis plus d'une décennie aux alentours de 1,1 % du PIB. C'est loin de l'objectif européen des 2 % du PIB, en dépit des politiques publiques d'incitation onéreuses dont l'efficacité sociale et économique est de plus en plus interrogée. Aujourd'hui, le Crédit d'impôt recherche (CIR), dispositif de très loin le plus conséquent, dépasse les 7 milliards d'euros, soit 0,3 % du PIB pour un effet de levier très marginal. Il est accapré en très grande partie par les grands groupes qui l'utilisent pour accroître leur marge de profits.

À ce titre, SANOFI est un exemple emblématique. Cette entreprise bénéficie d'un CIR de l'ordre de 110 à 130 milliards d'euros par an depuis 10 ans et a versé près de 4 milliards d'euros de dividendes en 2020 (multipliés par 4,5 en quinze ans). En parallèle, les effectifs recherche ont été divisés par deux en dix ans et le nombre de sites R&D divisé par 4 (de 11 à 3).

De fait, un certain nombre d'entreprises industrielles réduisent leurs capacités de recherche tout en ayant bénéficié de l'aide de l'État. Les aides économiques massives durant la crise de la Covid n'ont pas empêché les entreprises de restructurer et d'engager des PSE. De nombreux groupes industriels taillent dans leurs effectifs de recherche et d'ingénierie, à l'image de Nokia, Renault, IBM, Michelin, General Electric, compromettant l'avenir industriel du pays.

# Une loi de Programmation de la Recherche et un plan de relance qui vont accentuer la dérive.

Bien que le constat présenté précédemment ait été en grande partie partagé par les pouvoirs publics dans les rapports préliminaires à l'élaboration de la Loi programmation de la recherche (LPR), ni cette loi, votée à la sauvette en pleine période de pandémie fin 2020, ni les plans de relance proposés pour sortir de la crise ne sont venus rectifier le tir. Pire les choix qui les soutiennent ne font qu'accentuer la dérive engagée depuis deux décennies.

Sur le volet financement, on est loin du compte ! La Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPR) n'a même pas essayé de faire illusion pour réaliser l'objectif des 1 % du PIB consacré à la recherche publique. Les financements supplémentaires proposés sur 10 ans dans la LPR, à peine 0,5 milliard par an, ne permettront pas d'atteindre l'objectif à la fin de la décennie. Loin de renforcer les crédits de base des laboratoires, la LPR, tout comme le plan de relance, va encore accentuer et accélérer la prégnance des appels à projets et des contrats externes. C'est-à-dire le pilotage par l'aval à court terme et la précarité induite.

Pour ce qui est de l'emploi, là encore la LPR est loin du compte. Les CDI de missions scientifiques viennent ainsi renforcer l'arsenal de faux CDI

(puisque l'employeur peut décider unilatéralement de la fin du contrat) introduits ou généralisés par des lois précédentes : CDD de projet, CDI de chantier. Avec toutes les autres dispositions de la LPR (allongement du contrat doctoral, création de « chaires d'excellence junior », contrat « jeunes chercheurs », postdoc de droit privé...), ils constituent une remise en cause de plus du statut, avec une précarité accrue pour tous les salariés et en tout premier lieu pour les jeunes embauchés.

Quant aux rémunérations, si la faiblesse du niveau des salaires, dans la recherche publique, a été reconnue, les financements envisagés pour la corriger, tout comme la façon d'opérer, par la voie indemnitaire, sont loin d'être satisfaisants.

En ce qui concerne la recherche partenariale, malgré un constat presque unanime quant au peu d'efficacité des dispositifs existants, la LPR, tout comme le plan de relance, ne remet en cause ni les dispositifs d'interfaces pléthoriques (SATT, CRT...), ni le CIR. Pire, elle prévoit d'en accentuer l'influence. Par ailleurs, les incitations fortes faites aux salariés du secteur public pour mettre une partie de leur temps à disposition du secteur privé, les sollicitations importantes en vue de créer des start-up, ne sont que des recettes qui vont affaiblir davantage la recherche publique et permettre aux entreprises de minimiser leurs risques.

*« Inciter »  
n'est pas  
« faire à la  
place de » !*

Pour la CGT, les entreprises ne peuvent être exonérées de leurs responsabilités en matière de recherche.

Quant à l'évaluation, sans remettre en question le HCERES, sans ouvrir le débat pour optimiser son fonctionnement et ses objectifs, le gouvernement semble vouloir, de façon unilatérale, et sous couvert de la LPR, en faire un outil de pilotage et de mise en concurrence par la sanction.



Deuxième partie.

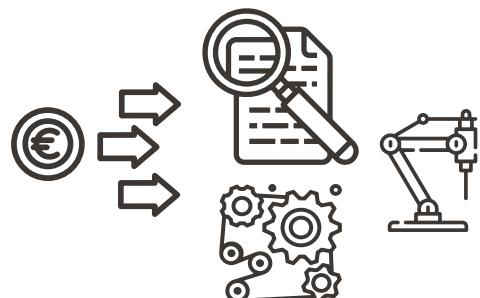
# III

**RECHERCHE :  
LES PROPOSITIONS  
DE LA CGT**

**À ce contexte alarmant, le Collectif confédéral  
Recherche de la CGT a tenté de répondre en avançant  
un certain nombre de propositions concrètes.  
Propositions que nous avons formulées selon 4 axes :**

**1.**

Créer et développer les conditions pour une R&D publique ambitieuse. La recherche fondamentale doit bénéficier de personnels sous statut et de moyens récurrents. Les enjeux du futur ne peuvent être relevés par le pays sans une recherche publique ambitieuse permettant de faire progresser le front des connaissances dans tous les domaines. Pour répondre aux besoins de la société et permettre un essor industriel et un développement de l'emploi dans notre pays, la CGT considère qu'il faut accroître substantiellement les moyens de la recherche en amont, sans laquelle toute velléité de R&D ou d'innovation est vaine.



**2.**

Proposer des conditions de transfert « *Recherche publique-monde économique* » profitables à toutes les parties, afin que la France puisse transformer au mieux ses avancées scientifiques en applications industrielles et économiques.



**3.**

Mettre en œuvre des mécanismes capables de booster l'investissement du secteur privé dans la R&D. Il ne peut en effet y avoir d'économie durable sans un effort conséquent de dépenses des entreprises dans la recherche.



**4.**

Permettre un accès plus important de la société à la connaissance. Ce qui pose la question de la démocratisation des savoirs et des choix en ce qui concerne la recherche et l'innovation. Plus que jamais notre pays a besoin d'une démocratie sociale effective.



**NB.**

**Pour atteindre 1% du PIB dès 2022 et 1,5% du PIB pour la recherche publique en 2030 (horizon de la LPR), il suffit d'un investissement supplémentaire de 6 milliards dès 2022 et un ajout de 2 milliards d'euros par an au budget actuel. Le budget de la recherche publique avoisinerait ainsi en 2030 les 40 milliards / an. Le cumul des 22 milliards d'euros supplémentaires abonnerait le budget annuel en fin de parcours et représenteraient à peine 6,6% de la progression du produit intérieur brut.**  
(Référence PIB 2018 ≈ 2300 Mds €, progression moyenne ≈ 1,5 % / an).

# Développer les conditions pour une R&D publique ambitieuse

## L'urgence d'un choc d'investissement

Développer les conditions pour une R&D publique ambitieuse nécessite en tout premier lieu un choc d'investissement. Elle nécessite une recherche publique donnant à ses chercheurs la liberté de recherche nécessaire à une réelle avancée du front des connaissances. Il n'y aura pas longtemps d'avancée en matière de R&D sans une recherche fondamentale forte, sans permettre une recherche publique stable sur le temps long. La récente pandémie nous a fait mesurer le prix d'avoir cessé de financer à la hauteur nécessaire la virologie et l'infectiologie des coronavirus. De même, la société a besoin d'une recherche en SHS qui ne soit pas bornée par l'anticipation d'applications sociales immédiates.

Si l'on veut faire de la recherche une priorité nationale et rattraper le retard pris ces dernières années, il est nécessaire d'atteindre, sans délai, le seuil des 1 % du PIB (~6 milliards d'euros) consa-

crés à la recherche publique et de les dépasser clairement au cours des années à venir. Cela ne représente pas un effort si élevé pour la nation.

Il est urgent également de redonner aux laboratoires des moyens de base sur dotation pour leur permettre de mener leur politique de recherche propre à moyen-long terme. La CGT propose que le système d'Appel à projets (AAP) soit destiné uniquement à soutenir le démarrage de thématiques émergentes nécessaires pour répondre aux besoins du pays. Ce système doit venir en supplément des financements de base et dépendre de conditionnalités en cohérence avec l'intérêt général.

## Des salaires au juste prix et non au prix le plus juste

Sur le plan des salaires, nous demandons à minima la mise à niveau, sans délai, des salaires aux standards internationaux par la revalorisation du traitement indiciaire et le réajustement et l'amélioration des déroulements de carrière.

Pour éviter la fuite des cerveaux et assurer le renouvellement des effectifs, nous réclamons également une amélioration des conditions d'embauche des jeunes diplômés, par :

une embauche sur un poste statutaire au plus près de la thèse et la suppression de tous les contrats qui les précarisent, des salaires d'embauche attractifs alignés à minima sur les repères revendicatifs de la CGT

## Rattraper les années de disette

**Par exemple, d'après le Comité national de la recherche scientifique (regroupant près de 1200 membres, élus par leurs pairs pour l'essentiel) pour le seul CNRS, il faudrait recruter chaque année 1600 chercheurs (contre 250 en 2021) et 2800 ingénieurs et techniciens (contre 310 en 2021) pour augmenter les effectifs par rapport à ceux de 2005, afin de refléter l'accroissement du PIB sur cette période et de compenser les départs.**

**Dans l'ensemble des universités publiques, ne serait-ce que pour compenser la hausse du nombre d'étudiants (+16% de 2012 à 2017), il faudrait recruter environ 3000 enseignants-chercheurs par an pendant (au moins) trois ans, auxquels il convient d'ajouter, en proportion, le recrutement de 2000 personnels BIATSS supplémentaires par an. À ça, il faut ajouter les recrutements dans les EPIC qui, eux aussi, au cours de la dernière décennie, ont vu leurs effectifs décroître fortement à périmètre constant.**

## II.1.4.

### Une évaluation par les pairs constructive

La CGT défend une réelle évaluation par les pairs et s'oppose à l'évaluation managériale dénoncée par les personnels. Une évaluation mise en œuvre non pour sanctionner les établissements et les unités mais pour, dans un dialogue à l'issue de l'exercice, améliorer la qualité de l'enseignement et des recherches menées.

En l'état actuel, la CGT demande la suppression pure et simple du HCERES et la mise en place d'une instance d'évaluation dont la gouvernance serait confiée à des membres principalement élus par les pairs.

Elle réclame également des évaluations qui s'appuient techniquement sur des comités d'experts spécifiques qui, dans chaque grand domaine, seraient constitués de scientifiques élus par leurs pairs.

Elle propose aussi des évaluations qui prendraient en compte l'avis des conseils scientifiques et académiques attachés à chaque établissement et dont le rôle, lors de l'évaluation, serait de bien mettre en évidence les spécificités et les originalités de l'établissement ou des unités.



Une membre du jury d'évaluation du National Institutes of Health (NIH), étudiant une proposition de thèse.  
source : Centre de Revue Scientifique du NIH

## Salaires : repères revendicatifs CGT

sur la base d'un SMIC  
à 2000 € bruts,  
la CGT propose :



Bac + 2  
BTS-DU



1,6 fois le Smic,  
soit 3 200 € bruts

Bac + 3  
Licence



1,8 fois le Smic,  
soit 3 600 € bruts

Bac + 5  
Master,  
titre d'ingénieur



2 fois le Smic,  
soit 4 000 € bruts

Bac + 8  
Doctorat



2,3 fois le Smic,  
soit 4 600 € bruts

# **Créer de véritables conditions de transfert qui soient profitables au secteur public comme au secteur économique**

Pour faciliter le transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique, il faut, pour la CGT, profondément remettre en question, tout le système actuel d'interfaces.

Pour créer de véritables conditions de transfert qui soient profitables au secteur public comme au secteur privé, nous proposons en tout premier lieu que la colonne vertébrale des dispositifs d'interface et l'essentiel des moyens publics passent par les grands organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur. En effet, les EPIC (CEA, CNES, ONERA, CIRAD, BRGM, IFREMER, ...) dédiés au développement des recherches dans des domaines spécifiques tout comme les établissements publics plus académiques (université, CNRS, INSERM ...) ont, depuis leur création, largement démontré leur efficacité pour doter le pays et ses entreprises des connaissances et des technologies nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et économiques. Tous disposent d'un arsenal éprouvé qui permet de donner un cadre juridique satisfaisant aux collaborations public-privé.

La CGT propose également la mise en place d'un réel environnement pour faciliter les interactions et notamment les interactions avec les PME-PMI. Par exemple, pour favoriser les transferts scientifiques et technologiques vers les entreprises, l'on pourrait s'appuyer sur de véritables pôles de coopération et de développement R&D qui, dans un premier temps, viendraient se substituer aux pôles de compétitivité et aux nouveaux pôles universitaires d'innovation préconisés dans la LPR.

Le principal objectif de ces pôles de coopération et de développement R&D serait alors de permettre aux entreprises et plus particulièrement aux PME-PMI, qui disposent de peu de moyens (financements, capacités, temps...) à consacrer à la recherche moyen long terme, d'avoir un accès privilégié aux fruits de ce type de recherches menées au sein des organismes de recherche publics et des universités. Charge aux entreprises partie prenante, en mettant leurs compétences en synergie, en intégrant les compétences nécessaires (chercheurs, doctorants, techniciens ...), de mener, à partir de ce front de connaissances et des briques technologiques disponibles, une R&D ciblée plus « *court terme* », leur permettant de développer des produits qui sont spécifiques à leur marché, à l'aide si nécessaire de coopérations public-privé, de prêts bonifiés issus des fonds publics nationaux ou européens.

Multiplier les laboratoires communs et augmenter de façon substantielle les contrats doctoraux du type CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), sont pour nous des pistes à retenir.

Afin que de telles collaborations soient équilibrées, il nous semble indispensable de remettre en débat la propriété intellectuelle des brevets, car toute réussite sur le plan commercial des produits issus de ces coopérations doit se concevoir avec un retour sur investissement pour la Recherche et l'Enseignement supérieur à l'origine de ces succès.

# Accroître l'investissement du secteur privé dans la R&D

**La recherche a un caractère primordial. Sans recherche pas de développement économique ! Les dépenses de recherche des entreprises sont bien inférieures à ce qu'il faudrait qu'elles soient. Accroître l'investissement du secteur privé dans la R&D est donc vital.**

**Pour atteindre cet objectif, la CGT propose :**

- ━ d'agir sur le système d'incitations et d'aides publiques aux entreprises et à la recherche privée ;
- ━ de mettre en œuvre les moyens de pousser le monde économique à investir dans la R&D.

## II.3.1.

### Refonder le système d'incitations et d'aides publiques aux entreprises et à la recherche privée

Pour agir sur le système d'incitations et d'aides publiques aux entreprises, nous proposons de refonder totalement le système actuel, peu opérant.

En tout premier lieu, notre organisation syndicale propose de lier l'effort accordé à la recherche privée à l'effort d'investissement du secteur. La CGT propose une modulation en fonction du niveau d'investissement. Affecter aujourd'hui un montant de l'ordre de 0,3 % du PIB d'aides publiques à travers le CIR, alors que le pays n'affecte que 0,8 % à sa recherche publique et que la sphère privée n'investit pas suffisamment, n'est pas acceptable.

La CGT demande que l'aide publique à la recherche privée, en termes d'effort par rapport au PIB, n'excède pas les 10 % de l'investissement « *en propre* » du secteur privé. Actuellement, selon ce principe, l'aide publique ne devrait pas dépasser 0,12 % du PIB, soit ~ 3 milliards d'euros.

Par ailleurs, pour la CGT, le CIR n'est pas un bon outil d'incitation. Il peut être facilement détourné et utilisé à titre d'optimisation fiscale. La CGT opte donc plutôt pour des aides directes plus efficaces pour le développement de la R&D,

car plus contrôlables (financement de laboratoires communs, accès avantageux à certains résultats de la recherche publique, prêts bonifiés avec pouvoirs des salariés en termes de choix et de suivi, mise à disposition ou aide à l'aménagement locaux...). Cela suppose un autre rôle des banques.

Bien entendu, il nous semble impératif de conditionner toutes les aides.

Nous demandons que les aides soient essentiellement orientées vers les réponses aux besoins du pays et focalisées en grande partie sur les PME et PMI (voire ETI) dont les moyens qu'elles peuvent consacrer à la recherche moyen-long terme restent limités.

La CGT demande également que les aides publiques soient un instrument permettant la diffusion d'une culture de recherche dans le tissu industriel. C'est essentiel ! La recherche ne pourra pleinement jouer son rôle de locomotive vis-à-vis du tissu industriel, sans la mise en œuvre d'une politique volontariste capable de pousser les entreprises, grandes comme petites, à embaucher hors des circuits de précarité les jeunes formés par et pour la recherche. Il faut notamment permettre par l'embauche massive de docteurs, d'irriguer le tissu industriel et particulièrement le tissu des PME-PMI-ETI. Cela peut se concevoir, entre autres, par la création d'emplois fléchés dans le cadre de l'attribution des aides publiques.

## **Enfin, il nous semble incontournable d'introduire dans les dispositifs d'aide :**

- des critères d'attribution liés aux résultats des entreprises en termes d'accroissement effectif et mesurable de l'investissement en R&D sur le territoire, de recrutements en CDI, d'insertion professionnelle et de retour sur investissement pour la collectivité.
- De nouveaux pouvoirs pour les salariés en termes de choix des orientations de recherche et de production, et de leur suivi
- Pour la CGT, il serait donc bien plus efficace de passer du système actuel des aides publiques à un système contrôlé d'accès à des crédits à taux bas, voire négatif.

### **II.3.2.**

#### **Mettre en œuvre des mécanismes capables de pousser le monde économique à investir dans la R&D.**

*L'enjeu majeur ici est que les entreprises dépensent plus et autrement !*

## **01**

### **» Par une réorientation de la création monétaire pour répondre aux défis sociaux comme sociétaux.**

Au-delà de la question des aides et de leur utilisation, la question des capacités de financement des entreprises doit se poser. De quelle manière en effet ont-elles, en dehors de leurs fonds propres, la possibilité d'engager des dépenses et notamment des dépenses de recherche ? Ont-elles accès au crédit bancaire et surtout selon quelles modalités ?

L'accès au crédit constitue un des moyens pour permettre d'investir plus dans la recherche publique comme privée. Aujourd'hui, les liquidités disponibles passent principalement par les banques privées. Malheureusement, leur affectation et leur orientation sont décidées par les marchés financiers et par les fonds d'investissements qui imposent leurs stratégies éloignées du bien commun, de la coopération et du développement des activités, et notamment des activités de recherche. L'utilisation de ces liquidités se doit d'être posée. du reste à ce

titre, l'utilisation de l'argent et des milliards du plan de relance émis, suite à la pandémie, est sujet à débat.

Cet argent ne doit pas servir à abonder les fonds spéculatifs et l'accumulation du capital de multinationales, mais doit servir à préparer l'avenir des filières en développant l'emploi, la formation, la recherche. D'une manière générale, soit l'on finance pour spéculer, ce qui conduit à l'abandon d'activités bénéfiques à la collectivité (services publics, filières industrielles, santé...) ; soit on investit sur des critères qui priorisent l'emploi, la formation et la recherche, le développement durable et les besoins sociaux.

Et pour ce faire, la CGT propose la création d'un secteur financier à caractère public, dont l'objectif serait de consolider l'ensemble des activités, entre autres industrielles, en développant des filières opérationnelles et diversifiées qui s'appuieraient notamment sur une solide collaboration « *public-privé* » dans le secteur de la recherche.

La CGT propose de contraindre les banques à prêter à des taux très faibles, voire à taux zéro, pour investir dans la recherche.

La santé, les transports, l'habitat, l'énergie, les communications, la culture, l'alimentation, l'environnement... nécessitent aujourd'hui de grandes avancées scientifiques, techniques et technologiques. Nous devons reconstruire des filières industrielles de finalité sociale alliant développement économique et intérêt général.

### Des programmes porteurs

Notre pays a plus que jamais besoin d'une politique industrielle organisée autour de programmes porteurs intégrant les problématiques du développement durable à l'échelle mondiale. Pour la CGT, il y a donc urgence à réemprunter la voie de grands programmes mobilisateurs. Grands programmes qui, dans l'aéronautique, le spatial, le nucléaire ... ont été couronnés de succès et dont les performances industrielles ne sont plus à démontrer.

Ce type de grands programmes porteurs est à même de jouer un rôle moteur quant au développement de la R&D et au maintien, sur plusieurs décennies, d'un tissu industriel (constitué le plus souvent de PME, PMI, ETI). La CGT propose que ces grands programmes porteurs s'articulent autour d'un noyau de recherche publique ambitieux, qui joue le rôle de locomotive. Car en matière de recherche et d'innovation, l'investissement privé est très lié à l'investissement public. C'est donc en créant une dynamique nouvelle d'investissement public, initiée et gérée par les grands organismes nationaux dont dispose le pays (EPIC, EPST, Universités...) que la puissance publique pourra engendrer, par effet de levier, un accroissement des budgets recherche du secteur privé.

### Des pôles publics

De même, l'expérience montre que certains secteurs primordiaux pour la population (santé, énergie, eau, transport collectif...) doivent être affranchis de la logique de régulation par le marché libéral. Pour la CGT il y a donc nécessité, pour ces secteurs, de créer des pôles publics. Ces derniers auraient pour objectif de coordonner et fédérer toutes les entreprises du secteur, qu'elles soient publiques ou privées, afin de définir les stratégies optimisées de recherche et de développement économique, social et sociétal, mettre en cohérence les compétences et utiliser au mieux les

ressources humaines et matérielles. Ces pôles publics pourront être adossés à un secteur financier à caractère public qui sera chargé de financer sur le court, le moyen et le long terme les stratégies décidées. Ces pôles seront un lieu dans lequel s'exercera une totale « *maîtrise publique* » ; c'est-à-dire où l'usager, le citoyen et les salariés seront au cœur des processus de concertation et de décision. Enfin, ces pôles auront pour but également d'organiser et accompagner au fur et à mesure la réappropriation publique du secteur.

### Peser sur les stratégies financières et la spéculation

La relance industrielle passe aussi par la mise en place d'une politique capable d'enrayer les stratégies financières néfastes de certains grands groupes. On parle beaucoup de Sanofi, et ce à juste titre, mais beaucoup d'autres groupes font depuis le début de la crise des choix de restructuration, poursuivent une stratégie de réduction de leurs capacités scientifiques, technologiques et par conséquent productives, avec des répercussions en cascade sur le tissu industriel. À l'image de Nokia qui brade et licencie au moment où la France engage son chantier de la 5G, ou de Renault Trucks avec Volvo qui se coupe de ses possibilités technologiques pour répondre à la demande de véhicules non polluants en prenant la décision de réduire sa recherche interne et ses emplois correspondants ... Ces stratégies, qui dégradent le tissu industriel du pays plus qu'elles ne le développent, considèrent à tort la recherche comme une charge à minimiser.

Ceci s'accompagne d'une politique salariale visant l'abaissement des niveaux de salaires, par des politiques d'individualisation et d'évaluation qui imposent le renoncement à l'esprit critique des chercheurs et l'acceptation des stratégies arrêtées par l'entreprise.

## Nous demandons donc :

- ❖ **que soit instaurée une taxe sur les dividendes versés et que soit mise à contribution la spéculation financière en taxant les transactions boursières. Taxes qui iront alimenter un fonds public de développement pour la recherche.**
- ❖ **Que soient donnés aux représentants des salariés les moyens d'infléchir la stratégie des entreprises. Imposer d'autres choix de gestion est indispensable pour redonner sens aux métiers scientifiques et assurer l'avenir industriel du pays.**



## 03

### » Par la mise à contribution de l'ensemble du monde économique

La CGT estime que le monde économique dans son ensemble doit être mis à contribution pour assurer d'une part la recherche qui lui est propre pour être compétitif et d'autre part, celle qui est nécessaire au bien commun.

Elle propose donc d'instaurer une « *contribution sociale à la recherche* » dans laquelle chaque entreprise (industries, commerces, banques, assurances...) financerait, en rapport avec sa taille et sa puissance économique, un fonds public de développement pour la recherche. Cette taxe pourrait tenir compte de l'engagement des entreprises dans la recherche qui lui est propre. La taxe prélevée pourrait par exemple être inversement proportionnelle au rapport entre l'investissement en recherche « *en propre* » et le chiffre d'affaires de l'entreprise effectué sur le sol français.

## 04

### » Par une utilisation contrôlée des taxes recherche perçues

L'utilisation des diverses taxes et contributions perçues au titre de la recherche doit être l'occasion, par des choix collectifs, de mieux articuler les relations « *public-privé* » pour développer une R&D moyen long terme.

La CGT revendique donc que la gouvernance du fonds public de développement pour la recherche alimenté par les diverses taxes et contributions recherche soit sous maîtrise publique.

Nous suggérons également qu'une grande partie de ce fonds puisse être consacré à la R&D menée au sein des grands programmes porteurs et des pôles publics en synergie avec les partenaires industriels acteurs (ou acteurs potentiels) des différents secteurs considérés. L'objectif serait d'assurer une R&D mutualisée à court, moyen et long terme. L'autre partie du fonds pourrait avoir pour vocation d'alimenter la recherche amont des pôles de coopération et de développement R&D. Car la R&D et l'innovation industrielle ne sont possibles que si le front des connaissances pluridisciplinaire est suffisant.

# Permettre la démocratisation des savoirs et des choix de la société

Notre société ne saurait répondre aux crises de notre temps sans associer les citoyens aux décisions ayant trait aux orientations de la recherche, aux finalités de l'innovation et aux choix industriels. Les salariés, et la société dans son ensemble, doivent s'emparer des questions qui déterminent leur avenir. Seule une société nourrie par le savoir et capable d'en discuter les finalités saura faire les choix qui concilieront écologie et innovation, égalité et démocratie. Toutefois, les sujets scientifiques et techniques sont parfois difficiles, et leur discussion démocratique est vulnérable à la propagation de fausses informations (infodémie), voire à la technophobie. Renforcer la démocratisation des savoirs et des choix nécessite de mettre en œuvre les stratégies, les institutions et les droits qui doivent jouer un rôle dans cette perspective pour offrir au plus grand nombre la formation et l'information permettant de participer de façon éclairée aux débats et aux choix.

L'enseignement supérieur est dans cette optique un outil incontournable et performant pour éléver le niveau général de qualification et donner les outils de compréhension et de choix pour accompagner l'évolution de la société qu'elle soit sociale, culturelle ou économique.

L'enseignement supérieur, qui a lieu dans les universités, les grandes écoles et différents établissements d'enseignement supérieur, a pour caractéristique d'être adossé à la recherche. C'est-à-dire d'être pratiqué par des enseignants qui sont aussi des chercheurs, impliqués dans des équipes de recherche en train de défricher de nouvelles connaissances. Un tel enseignement est donc le meilleur outil de transmission du front des connaissances, mais aussi un lieu de formation par l'esprit et les méthodes de la recherche, dotant non seulement les futurs scientifiques, mais aussi les futurs citoyens de moyens d'appropriation de problématiques complexes et d'outils critiques

fondamentaux. L'enseignement supérieur, adossé à la recherche, est donc à ce titre l'instrument essentiel de développement de la culture scientifique dont une société a besoin pour s'approprier et juger des finalités de sa recherche et définir les choix des avancées technologiques. C'est un lieu de culture qui permet de croiser les sciences, les faire dialoguer, les faire coexister. Il permet à chacun de se faire une image du monde. L'accès à l'enseignement supérieur est ainsi un maillon essentiel d'un débat démocratique élargi par lequel une société devient capable de discuter des orientations de son développement (social, sociétal, culturel, scientifique, industriel et technologique).

Or, force est de constater, malheureusement, qu'aujourd'hui l'effort que le pays consacre à l'enseignement supérieur est insuffisant. Cet effort, qui reste bloqué aux alentours de 1,5 % du PIB, marque un manque d'anticipation flagrant face à l'augmentation constante du nombre des étudiants : de 310 000 étudiants en 1960 à plus de 2 780 000 en 2020. Il est loin d'être en rapport avec les ambitions de la StraNES (Stratégie nationale de l'enseignement supérieur) qui envisage de porter 60 % d'une même classe d'âge au niveau licence. La baisse de l'emploi statutaire, le recours massif à l'emploi contractuel et précaire, encore aggravés par la LPR, sont autant de signaux qui découragent l'embauche des générations d'enseignants-chercheurs dont l'université a pourtant besoin.

Par ailleurs, on ne peut ignorer que la LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités) qui a figé les budgets des universités, sans tenir compte ni du glissement vieillesse-technicité, ni de l'accroissement du nombre d'étudiants, est une machine qui étrangle et asphyxie aujourd'hui les universités et les amène à geler leurs postes pour fonctionner.

De même, le Programme des investissements d'avenir (PIA) impose aux universités et aux organismes nationaux de recherche des regroupements forcés, des restructurations et des gouvernances (fusions d'universités, établissements expérimentaux, IDEX, e-site ...) qui éloignent plus encore les acteurs de terrain des décisions.

Aujourd'hui, à la bureaucratie envahissante qu'a fait naître le système mis en place (appels à projets, regroupements ...) et à la volonté de remplacer la coopération par la mise en concurrence systématique, s'ajoute un phénomène inquiétant d'affection des crédits. Ce phénomène, qui conduit,

par un savant dosage de pénurie pour les uns et d'abondance pour les autres, à un système de recherche et d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses, pénalise fortement l'accès égal de tous à un enseignement supérieur démocratique et émancipateur. Inégalités d'accès que renforce encore plus la mise en fonction du système de sélection qu'est « *ParcourSup* ».

Il est donc plus que temps, pour garantir un terreau fertile en termes d'enseignement supérieur, de revenir sur un certain nombre de réformes (loi LRU, regroupements imposés ...) et de porter l'effort consacré à l'enseignement supérieur à 2 % du PIB. La CGT souligne aussi que le libre accès aux produits et aux données de la recherche (publications, bases de données et autres ressources numériques) est l'un des fondements de la recherche, de l'éducation et de la culture indispensables à la société. D'où l'importance capitale d'une science ouverte, considérée comme un bien commun, et non soumise aux intérêts du capital.

Par exemple, La CGT considère que l'accès payant aux résultats de la recherche constitue un obstacle à une recherche et une éducation de qualité, basée sur la production et la dissémination d'un savoir scientifique solide et vérifié. Il faut donc mettre fin au système dans lequel les établissements publics financent la recherche, financent l'évaluation des articles scientifiques et sont obligés de payer pour en avoir l'accès. Le tout au bénéfice d'éditeurs qui ont des rentabilités à 2 chiffres.

Aujourd'hui, la révolution numérique ouvre de nouvelles possibilités d'accès au savoir et de son utilisation à des fins d'éducation et de recherche. Ces avancées ne sont pourtant pas acquises. Les grandes entreprises d'édition, compagnies très lucratives, font un lobbying intense à tous les niveaux, afin d'obtenir des limitations d'accès et d'asseoir ainsi leurs profits. Le savoir scientifique devient un enjeu dans un monde mondialisé où le marché domine.

**La CGT soutient toutes les initiatives qui œuvrent à garantir un accès équitable aux ressources éducatives et scientifiques. Nous soutenons particulièrement toute ouverture du savoir scientifique à chacune et chacun, dans tous les pays du monde. Le savoir doit être accessible au plus grand nombre, afin de contribuer à l'élévation du niveau et au développement de l'esprit critique de la population.**

La connaissance n'est pas une marchandise. Ne la laissons pas entre les mains des monopoles. Défendons la « *bibliodiversité* » qui est une forme de « *biodiversité* ».

**La CGT milite également pour la création de comités d'experts spécifiques à chaque grand domaine de recherche constitués de scientifiques élus par leurs pairs. Leur devoir serait d'éclairer la société, sur les possibles et de donner à voir et à comprendre les enjeux et les débats y compris contradictoires qui alimentent la recherche et la science.**

❖ Renforcer la démocratisation des savoirs et des choix de la société nécessite aussi, pour la CGT, la création d'un Conseil stratégique de la recherche (CSR) qui puisse répondre à des exigences exemplaires en matière de contrôle démocratique. C'est pour cette raison qu'elle réitère la demande qu'elle avait déjà formulée au moment de la création du CSR (loi Fioraso de 2013) : à savoir la présence des organisations représentatives des salariés et de la société dans cette instance avec des pouvoirs réels d'intervention dans les décisions. Les enjeux de la science, de la recherche et de l'innovation sont tout aussi économiques que sociaux et sociétaux. Il n'est donc pas acceptable aujourd'hui d'exclure les représentants des salariés et de la société des instances stratégiques en la matière.

❖ Renforcer la démocratisation des savoirs et des choix demande également que les politiques publiques en matière de recherche, qui sont définies par la représentation nationale, soient étayées par les travaux du Conseil stratégique de la recherche (CSR), les instances scientifiques des établissements de l'ESR et par la prise en compte des recommandations du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

❖ Renforcer la démocratisation des savoirs et des choix exige aussi la participation - avec de réels pouvoirs - des salariés aux différents niveaux de décisions stratégiques des organismes de recherche dans le secteur public et des entreprises dans le secteur privé (choix des stratégies industrielles et de recherche, politique éthique ...).

❖ Renforcer la démocratisation des savoirs et des choix nécessite enfin d'imaginer des lieux de débats et d'échanges permettant la participation large des salariés et des populations à la discussion des enjeux et des finalités de la recherche.

# CONCLUSION

## **Une situation qui ne peut plus durer**

Ni la loi de programmation de la recherche votée en pleine période de pandémie fin 2020, ni les plans de relance proposés pour sortir de la crise, ne sont venus rectifier un bilan extrêmement préoccupant pour notre pays. Pire les choix qui les sous-tendent ne font qu'accentuer la dérive engagée depuis deux décennies.

La mise en difficulté des organismes publics d'Enseignement supérieur et de Recherche, la politique d'austérité dans les recrutements, la précarité galopante, la course stérile aux financements, le faible investissement de la sphère privée qui sévissent dans le secteur de la recherche française sont loin de mettre en place les conditions pour relever les défis qui s'ouvrent à nous. Nos capacités de recherche et de production ne cessent de s'affaiblir.

Dans le secteur public, il s'agit d'urgence de résorber la précarité explosive, d'envisager un retour concerté à des conditions de travail s'appuyant sur des collectifs de travail, d'améliorer les conditions d'embauche des jeunes diplômés, de payer les personnels au juste prix et non au prix le plus juste et d'optimiser les déroulements de carrières. **Pour la CGT, la recherche publique de notre pays doit disposer des meilleurs atouts pour construire l'avenir.**

Dans le secteur privé, il s'agit de revoir en profondeur tout le système d'interface recherche publique-recherche privée pour des conditions de transfert profitables à tous, de refonder rapidement tout le système d'incitations et d'aides publiques à la recherche pour les entreprises, de développer une culture de recherche dans l'ensemble du tissu industriel par l'embauche massive de docteurs. **Pour la CGT, les entreprises doivent dépenser plus pour la recherche. Leur sous-investissement est un handicap dont l'économie du pays souffre.**

**Pour la CGT, il s'agit de garantir un terreau fertile pour un Enseignement supérieur émancipateur et accessible au plus grand nombre, d'octroyer des pouvoirs nouveaux aux salariés et à la société civile, de donner le libre accès aux produits et aux données de la recherche, de permettre la démocratisation des savoirs et des choix.**

**Notre société a besoin d'une autre politique de recherche pour avancer vers son avenir, en restant maîtresse de ces choix, lucide et fraternelle dans son effort pour trouver les moyens d'habiter la terre en restaurant et respectant les grands équilibres aujourd'hui menacés.**



# Glossaire

AAP	▶ Appel(s) à projet(s)
BRGM	▶ Bureau de recherches géologiques et minières
CDD	▶ Contrat à durée déterminée
CDI	▶ Contrat à durée indéterminée
CEA	▶ Centre à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CESE	▶ Conseil économique, social et environnemental
CIFRE	▶ Convention industrielle de formation par la recherche
CIR	▶ Crédit d'impôt recherche
CIRAD	▶ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNES	▶ Centre national d'études spatiales
CNESER	▶ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNRS	▶ Centre national de recherche scientifique
CRT	▶ Centre de ressources technologiques
CSR	▶ Conseil stratégique de la recherche
CVT	▶ Consortium de valorisation thématique
DIRD	▶ Dépenses intérieures de recherche et développement
EPIC	▶ Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	▶ Établissement public à caractère scientifique et technologique
ESR	▶ Enseignement supérieur et recherche
GIEC	▶ Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
HCREES	▶ Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
IDEX	▶ Initiatives d'excellence
I-SITE	▶ Initiatives science innovation territoires économie
IFREMER	▶ Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSERM	▶ Institut national de la santé et de la recherche
IRT	▶ Institut de recherche technologique
LPR	▶ Loi de programmation de la recherche
LRU	▶ Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
OCDE	▶ Organisation de coopération et de développement économiques
ONERA	▶ Office national d'études et de recherches aérospatiales
PIA	▶ Programme d'investissements d'avenir
R&D	▶ Recherche et développement
RGPP	▶ Révision générale des politiques publiques
SATT	▶ Sociétés d'accélération du transfert de technologies
StraNES	▶ Stratégie nationale de l'enseignement supérieur

